



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 2015-08-310-236– publié le 10 AOUT 2015**

# **SOMMAIRE**

## **31 – Préfecture de la Haute Garonne**

**Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique**

Arrêté n° 2015-29-07-310-351 portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'examiner la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur





PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

## **Arrêté n° 2015-29-07-310-351**

**signé par Madame la Sous-Préfète chargée de mission  
le 29 juillet 2015**

**31 – Préfecture de la Haute Garonne**

**Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique**

Arrêté portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'examiner la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial  
et de l'utilité publique

**ARRETE**  
**portant renouvellement de la composition de la**  
**commission départementale**  
**chargée d'examiner la liste d'aptitude aux fonctions**  
**de commissaire enquêteur**

LE PREFET DE LA HAUTE-GARONNE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-4, R.123-34 et D 123-35 à D 123-37 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2012 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, modifié par arrêtés préfectoraux des 10 octobre 2012 et 22 octobre 2014 ;

Vu la délibération du 30 avril 2015 et le courrier du 26 mai 2015 du conseil départemental de la Haute-Garonne portant désignation des représentants du conseil départemental de la Haute-Garonne ;

Vu l'avis de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées en date du 5 juin 2015 ;

Vu les désignations de l'association des maires et présidents de communautés de Haute-Garonne du 29 juin 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne :

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, mentionnée à l'article L.123-4 du code de l'environnement, est présidée par le président du tribunal administratif de Toulouse ou le magistrat qu'il délègue à cet effet.

**Article 2** : La commission départementale comprend en outre :

- quatre représentants de l'Etat, dont :

- un représentant du préfet ;
- un représentant du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- deux représentants du directeur départemental des territoires ;

- un maire d'une commune du département, désigné par l'association des maires et présidents de communautés de Haute-Garonne :
  - membre titulaire : Monsieur Alain ITIER, maire de MOURVILLES-HAUTES ;
  - membre suppléant : Monsieur André FONTES, maire de LAVALETTE ;
- un conseiller départemental, désigné par le conseil départemental de la Haute-Garonne :
  - membre titulaire : Monsieur Didier CUJIVES, conseiller départemental du canton de Pechbonnieu,
  - membre suppléant : Madame Elisabeth SÉRÉ, conseillère départementale du canton de Muret ;
- deux personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement, désignées par le préfet, après avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement :
  - Madame José CAMBOU, administratrice de l'association France Nature Environnement de Midi-Pyrénées,
  - Monsieur Jean-Marie BOUZAT, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Garonne (CAUE) ;En cas d'empêchement, les personnalités qualifiées peuvent donner un mandat à un autre membre de la commission.
- une personne inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, désignée par le préfet après avis du directeur régional chargé de l'environnement, de l'aménagement et du logement siégeant, avec voix consultative à la commission :
  - membre titulaire : Monsieur Michel JONES,
  - membre suppléant : Monsieur Christian BAYLE.

**Article 3** : Les membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, autres que les représentants des administrations publiques, sont désignés pour trois ans. Leur mandat est renouvelable.

**Article 4** : La création, la composition et le fonctionnement de la commission sont régis par les articles 3 à 14 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006. Les membres de la commission respectent la confidentialité des débats auxquels ils ont participé.

**Article 5** : Le secrétariat de la commission est assuré par la préfecture, direction des relations avec les collectivités locales.

**Article 6** : Une copie du présent arrêté sera adressée à chaque membre titulaire et suppléant de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur. Le présent arrêté est tenu à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Garonne et au greffe du tribunal administratif de Toulouse et sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Haute-Garonne.

**Article 7** : Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 29 JUIL. 2015

Pour le Préfet  
et par délégation,  
La sous-préfète chargée de mission,

  
Florence VILMUS